

Image not found or type unknown



Expulsion imminente personne âgée

Par **danila**, le **09/06/2010** à **16:32**

Bonjour,

Une décision d'expulsion a été rendue à mon encontre par le TI de ma commune. Ma demande de délai au JEX (le même juge que celui qui a été chargé de l'affaire d'expulsion) a été rejetée.

Je suis âgée de 79 ans et j'ai besoin de temps pour trouver un logement, ce qui est difficile en raison de mon âge et de mes ressources.

Plusieurs personnes m'ont indiqué qu'une loi relative à l'expulsion des personnes âgées faisait obligation au bailleur de relogement, voire même d'impossibilité de faire exécuter la décision, force publique à la clé.

par avance, merci de bien vouloir m'indiquer si cette loi existe.

Par **jeetendra**, le **09/06/2010** à **18:45**

[fluo]ADIL DE L'OISE[/fluo]

36 rue Jean Racine

60000 BEAUVAIS

Tel : 03 44 48 61 30

[fluo]PRÉFECTURE DE L'OISE[/fluo]

1, place de la préfecture

60022 - BEAUVAIS cedex
Téléphone : 03.44.06.12.34

Bonsoir, prenez contact avec l'Association ADIL à Beauvais, le Préfet, l'assistance sociale, pour qu'un relogement vous soit proposé au plus vite, tenez bon, cordialement.